

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

*Direction des infrastructures
de transport*

Décision du 27 septembre 2018 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de la RN 201, section La Motte-Servolex/Barberaz

NOR : TRAT1825359S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre auprès du ministre d'État, de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R.411-25;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation;

Vu la demande du 24 février 2017 de la DIR Centre-Est relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de direction de la RN 201 pour le secteur La Motte-Servolex/Barberaz;

Vu l'avis de l'inspecteur général route du 12 mai 2017;

Vu la réunion interservices du 27 juin 2017,

Décide:

Article 1^{er}

Est approuvé le schéma directeur de signalisation de direction de la RN 201, section La Motte-Servolex/Barberaz, figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Centre-Est, qui est chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 27 septembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,
S. CHINZI

ANNEXE

Schéma Directeur de la DIR Centre-Est
RN201 section comprise entre Aix-les-Bains et La Ravoire

ASCODE

Approuvé par décision ministérielle du 27 septembre 2018		Approuvé par décision ministérielle du 27 septembre 2018		OBSERVATIONS SENS 2	
OBSERVATIONS SENS 1	SENS 2 : AIX-LES-BAINS - GRENOBLE	SENS 1 : GRENOBLE - AIX-LES-BAINS	mensurations de filante	mensurations de sortie:	OBSERVATIONS SENS 2
<p>* repiquage</p> <p>D70 sens 2 : </p>	<p>mensurations de filante:</p> <p></p>	<p>ECHANGEUR : Section Aix-les-Bains - La Ravoire</p> <p></p>	<p>mensurations de filante</p> <p></p>	<p>mensurations de sortie:</p> <p></p>	<p>* repiquage (1) repiquages liaisons Aix-Lyon et Aix-Bourg par la D1201.</p>
<p></p>	<p>Z.A. LES LANDIERS - CENTRE</p>	<p></p>	<p></p>	<p>Z.A. LES LANDIERS - CENTRE</p>	<p>* continué DM A43-A41</p>
<p>* Repiquage</p> <p>D70 sens 2 : </p> <p>prochaine sortie : </p>	<p></p>	<p>NCEUD N201/A43/A41 AIX-LES-BAINS</p> <p></p>	<p></p>	<p></p>	<p>(2) proposition dérogatoire (3) Sous réserve du projet AREA de modification de la bituration *Mention repiquée DM A41-A43</p>

Les mentions entre double parenthèse ((...)) en filante signifient que la mise en place de cette signalisation est facultative.

PROPOSITIONS SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		PROPOSITIONS SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		OBSERVATIONS	
SENS 2 : AIX-LES-BAINS - GRENOBLE	SENS 1 : GRENOBLE - AIX-LES-BAINS	SENS 1 : GRENOBLE - AIX-LES-BAINS	SENS 1 : GRENOBLE - AIX-LES-BAINS	mensurations de filante	OBSERVATIONS
mensurations de filante:	mensurations de filante:	mensurations de filante:	mensurations de filante:	mensurations de filante:	mensurations de filante:
<p>mensurations de filante:</p> <p>TURIN-MILAN ALBERTVILLE</p> <p>GRENOBLE</p> <p>CHAMBERY - CENTRE</p>	<p>mensurations de filante:</p> <p>LA MOTTE-SERVOLEX</p> <p>Z.A. LES LANDIERS-SUD</p> <p>S15</p>	<p>Section Aix-les-Bains - La Ravoire</p> <p>(N° 14)</p> <p>AIX-LES-BAINS</p> <p>GRENOBLE D16A</p>	<p>mensurations de filante:</p> <p>(LYON) (GENÈVE) (ANNECY)</p> <p>CHAMBERY-OUEST</p> <p>COGNIN*</p> <p>LES HAUTS DE CHAMBERY</p> <p>CENTRE HOSPITALIER</p> <p>S3 S24</p>	<p>D70 sens 1 :</p> <p>prochaine sortie :</p> <p>CENTRE COMMERCIAL</p> <p>zones à :</p> <p>Z.A. LES LANDIERS</p> <p>(N° 13)</p> <p>(N° 12)</p> <p>(N° 11)</p>	<p>*Repiquage D70 sens 2 :</p> <p>CHAMBERY</p> <p>(N° 13)</p> <p>(N° 12)</p> <p>(N° 11)</p>
<p>mensurations de filante:</p> <p>TURIN-MILAN ALBERTVILLE</p> <p>GRENOBLE</p> <p>CHAMBERY - CENTRE</p>	<p>mensurations de filante:</p> <p>LYON</p> <p>GENÈVE</p> <p>ANNECY</p> <p>CHAMBERY-AUTRES QUARTIERS</p>	<p>(N° 15)</p> <p>AIX-LES-BAINS</p> <p>GRENOBLE D1006</p>	<p>mensurations de filante:</p> <p>CHAMBERY-LA CASSINE</p> <p>GARE</p>	<p>*Repiquage D70 sens 1 :</p> <p>prochaine sortie :</p> <p>BISSY-LERIER</p> <p>PARC DES EXPOS-LE PHARE</p> <p>S3 S13 S14</p>	<p>CHAMBERY-LA CASSINE GARE</p>
<p>mensurations de filante:</p> <p>TURIN-MILAN ALBERTVILLE</p> <p>GRENOBLE</p> <p>CHAMBERY-SUD</p>	<p>mensurations de filante:</p> <p>CHAMBERY - CENTRE</p> <p>CHAMBERY-LA CASSINE</p> <p>GARE</p>	<p>(N° 16)</p> <p>AIX-LES-BAINS</p> <p>GRENOBLE VC</p>	<p>mensurations de filante:</p>	<p>mensurations de filante:</p>	<p>CHAMBERY-LA CASSINE GARE</p>

Les mentions entre double parenthèse (...) en filante signifient que la mise en place de cette signalisation est facultative.

RN201 (2)

ASCOD E

Schéma Directeur de la DIR Centre-Est
RN201 section comprise entre Aix-les-Bains et La Ravoire

PROPOSITIONS SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		PROPOSITIONS SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		PROPOSITIONS SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION	
OBSERVATIONS	SENS 2 : AIX-LES-BAINS - GRENOBLE	SENS 1 : GRENOBLE - AIX-LES-BAINS	OBSERVATIONS	mensurations de filante	mensurations de sortie:
	mensurations de filante:	mensurations de filante	mensurations de filante:	mensurations de filante	mensurations de sortie:
D70 sens 2 : *Repliquage D70 sens 2 : prochaine sortie : PRADIAN CHS DE LA SAVOIE	mensurations de filante: BASSENS* ((TURIN-MILAN)) ((ALBERTVILLE)) ((GRENOBLE)) ((CHAMBERY-SUD))	mensurations de filante: BASSENS LYON GENÈVE ANNÉCY CHAMBERY - AUTRES QUARTIERS CHAMBERY - CENTRE S12	mensurations de filante: BASSENS* ((TURIN-MILAN)) ((ALBERTVILLE)) ((GRENOBLE)) ((CHAMBERY-SUD))	mensurations de filante: BASSENS LYON GENÈVE ANNÉCY CHAMBERY - AUTRES QUARTIERS CHAMBERY - CENTRE S12	mensurations de sortie: CHAMBERY - CENTRE BASSENS S12 D70 sens 1 : prochaine sortie : PRADIAN CHS DE LA SAVOIE
	mensurations de filante: TURIN-MILAN ALBERTVILLE péage GRENOBLE LA RAVOIRE	mensurations de filante: GRENOBLE ALBERTVILLE CHAMBERY-SUD MASSIF DES BAUGES MASSIF DE LA CHARTREUSE S25	mensurations de filante: TURIN-MILAN ALBERTVILLE péage GRENOBLE LA RAVOIRE	mensurations de filante: CHAMBERY-SUD MASSIF DES BAUGES MASSIF DE LA CHARTREUSE S11	mensurations de sortie: CHAMBERY-SUD MASSIF DES BAUGES MASSIF DE LA CHARTREUSE S11 D70 sens 1 : prochaine sortie : CHAMBERY S18 S17 S16 S15
D70 sens 2: MEDIPOLE Albaine suivre : S20	mensurations de filante: A43 E70 E712 TURIN-MILAN ALBERTVILLE péage GRENOBLE CHALLES LES EAUX	mensurations de filante: LA RAVOIRE BARBERAZ S26	mensurations de filante: ((LYON)) ((GENÈVE)) ((ANNÉCY)) ((CHAMBERY))	mensurations de filante: LA RAVOIRE* BARBERAZ	mensurations de sortie: LA RAVOIRE* BARBERAZ D70 sens 1 : *Repliquage D70 sens 1 : prochaine sortie : de Barberaz suivre : S18

RN201 (2)

Les mentions entre double parenthèse ((...)) en filante
signifient que la mise en place de cette signalisation est facultative.